

Pays du NEUBOURG

LE MAG

n°38 - Août 2019

L'info de votre comcom du plateau à l'Iton



Pays du Neubourg
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



LES NOUVELLES COMMUNES DE LA COMCOM >> p.3

Découvrez le château du Champ de Bataille >> p.18

© Agathe Vandenbussche

Budget

Dossier spécial
sur le vote
du budget 2019
>> p.10-11



Jeunesse

Retour du pôle
animation jeunesse
en fanfare
>> p.8



3 En bref

- 7 nouvelles communes

4-7 Développement économique

- Nouveau : Forum des métiers
- Bois paysager du Neubourg
- Contrat de territoire
- La maison Poulet
- Nature et gourmandise
- Micro-rectif
- La récréation

8-9 Petite enfance / Jeunesse

- Baby-sitting en toute confiance... Session 2019
- Nouveau responsable du PAJ
- Permanences du RAM
- Animations périscolaires
- Les vacances avec le pôle animation jeunesse

10-11 Budget

- Budget communautaire 2019

12-15 Environnement

- Des cartes d'accès pour les déchèteries
- Rappel : comment jeter de l'amiante ?
- Les bacs jaunes contrôlés
- Des boîtes à livres au Pays du Neubourg
- Ruissellements
- Programme de restauration des mares

16 Urbanisme

- Reprise des permanences habitat

17 Vie locale

- Résidence d'artistes
- Nouveaux tarifs du chenil
- Un minibus pour les assos

18-20 Tourisme

- Expositions à l'office de tourisme
- Découvrez le château du Champ de Bataille
- Un nouveau chemin de randonnée
- Les rendez-vous de la com-com
- Fête de la voie verte
- Retour sur « Des masques et vous ! »

Comme vous l'aurez remarqué, le nom de votre journal communautaire a changé. Pour une raison simple, le « 34 à la une » ne pouvait plus s'appeler ainsi.



En effet, depuis l'an dernier, les frontières de notre communauté de communes se sont étendues à deux reprises. Nous avons d'abord accueilli La Pyle et Sainte-Opportune-du-Bosc, le 1^{er} janvier 2018 ; puis Fouqueville, La Haye-du-Theil, Le Bosc-du-Theil, Saint-Meslin-du-Bosc, Tourville-la-Campagne, en janvier 2019.

Je me félicite de cette évolution qui permet à ces communes du plateau du Neubourg de prendre toute leur place dans l'aire de coopération que représente notre CDC.

Plus que jamais je suis décidé à poursuivre le développement de notre communauté, dans l'intérêt de tous ses habitants, en respectant les principes fondamentaux de son fonctionnement : ruralité, proximité, solidarité !

Ensemble, nous serons plus forts et nous développerons ce territoire qui nous est si cher.

Dans ce nouveau numéro, vous découvrirez un dossier spécial sur le budget voté par vos élus. Dans un contexte de contraintes financières significatives, le budget a été pensé en gardant toujours à l'esprit la rationalisation de toutes les dépenses.

Bonne lecture !

Jean-Paul Legendre

Président

*de la communauté de communes
du Pays du Neubourg*

Retrouvez tous les magazines
sur le www.paysduneubourg.fr

Si vous souhaitez recevoir le mag du Pays
du Neubourg par mail dès sa parution,
envoyez votre nom, prénom et adresse mail
à communication@paysduneubourg.fr

C'est le nombre de communes qui composent désormais notre communauté de communes.

Deux communes ont été intégrées le 1^{er} janvier 2018 : Sainte-Opportune-du-Bosc et La Pyle. Cinq autres sont arrivées le 1^{er} janvier 2019 : Fouqueville, La Haye-du-Theil, Le Bosc-du-Theil, Saint-Meslin-du-Bosc, Tourville-la-Campagne.

Nous passons ainsi de 17 897 à 22 267 habitants. Le territoire quant à lui passe de 250 à 300km².

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DES NOUVELLES COMMUNES ET LEURS SUPPLÉANTS

Laurent Vallée
maire du Bosc-du-Theil, conseiller communautaire

Paulette Demaegdt
maire de La Haye-du-Theil, conseillère communautaire

Michel Porte
1^{er} adjoint de La Haye-du-Theil, conseiller suppléant

Jean-Jacques Lebreton
maire de Saint-Meslin-du-Bosc, conseiller communautaire

Christian Bonneau
1^{er} adjoint de Saint-Meslin-du-Bosc, conseiller suppléant

Hugues Bourgault
maire de Tourville-la-Campagne, conseiller communautaire

Etienne Callouet
1^{er} adjoint du Bosc-du-Theil, conseiller communautaire

Ange Diaz
1^{er} adjoint de Tourville-la-Campagne, conseiller communautaire

Benoît Ferrand
Adjoint du Bosc-du-Theil, conseiller communautaire

Didier Lemoine
maire de Fouqueville, conseiller communautaire

Jérôme Hénon
maire de Sainte-Opportune-du-Bosc, conseiller communautaire

Maryse Morisset
1^{ère} adjointe de Sainte-Opportune-du-Bosc, conseillère suppléante

Jacques Heughebaert
maire de La Pyle, conseiller communautaire

Gérard Pilette
1^{er} adjoint de La Pyle, conseiller suppléant

Bruno Soenen
1^{er} adjoint de Fouqueville, conseiller suppléant

■ Communes intégrées en janvier 2018

■ Communes intégrées en janvier 2019



NOUVEAU : FORUM DES MÉTIERS

Le Club des Entreprises du Pays du Neubourg (CEPN) se mobilise pour faire découvrir de nombreux métiers, aux grands et aux petits.

Au collège ou au lycée, choisir son orientation est souvent compliqué, et pour cause : on connaît peu le monde du travail, encore moins les entreprises et les métiers. Opter pour une réorientation en cours de carrière n'est pas plus aisé... Mais recruter de nouveaux collaborateurs est loin d'être un long fleuve tranquille pour les entreprises dont le développement est souvent freiné par des difficultés de recrutement.

Une méconnaissance que le CEPN souhaite combattre.

Les entreprises ont donc décidé de venir à votre rencontre pour vous faire découvrir, de façon ludique, leur secteur d'activités et leurs métiers : plus de 25 métiers vous seront présentés par le biais de démonstrations. L'occasion de découvrir les entreprises dynamiques qui sont la force du Pays du Neubourg, faire la peau à certains préjugés et qui sait, peut-être, faire naître des vocations (ou des reconversions) !

Samedi 31 août 2019, de 9h à 18h, espace du boulodrome du Haut-Phare. En même temps que le forum des associations. Ouvert à tous.

OUVERT A TOUS

FORUM DES MÉTIERS

Organisé par le CEPN

25 ENTREPRISES DU PLATEAU EN DEMONSTRATION

ENTRÉE GRATUITE

ORIENTEZ-VOUS DES MAINTENANT !

samedi 31 août 2019

9H00-18H00

ESPACE DU HAUT PHARE - LE NEUBOURG 27110

LEPNB LE NEUBOURG CEPN

BOIS PAYSAGER DU NEUBOURG



Après avoir exercé des fonctions de commercial dans la manutention, puis dans le recyclage des déchets plastiques, Vianney Reymond s'est lancé dans un projet qu'il avait en tête depuis longtemps : acheter une entreprise et la gérer en direct.

Monsieur Reymond connaissait l'entreprise NTN (Négoce transport neubourgeois), depuis longtemps ; d'abord en tant que prestataire de manutention, puis comme client pour ses besoins personnels.

En 2017, l'ancien propriétaire lui faisait part de son intention de vendre pour prendre sa retraite.

Très rapidement des contacts de succession se sont noués, et en septembre 2018, Vianney Reymond se portait acquéreur de l'ex-entreprise NTN, désormais appelée Bois Paysagers du Neubourg.

Les stocks sont impressionnants en volume et en diversité. 80 % de la clientèle est composée de professionnels (dont des paysagistes, collectivités, BTP, agriculteurs, associations...).



L'éventail des produits est très large mais le bois est le seul matériau vendu dans cette entreprise.

On y trouve :

- Tout ce qu'il faut pour l'aménagement paysager : clôtures, terrasses, jardinières, bancs...
- Du mobilier de jardin, dont les abris, garages et carports.
- Du mobilier urbain.
- Des piquets de clôture de toutes di-

mensions, particulièrement adaptés pour les enclos pour chevaux.

- Des panneaux brise-vue, bien plus esthétiques que les panneaux béton.
- Des ganivelles en châtaigner

Le pin sylvestre traité autoclave classe 4, et le châtaigner sont les deux essences majeures de cette grande diversité de produits, mais le chêne y est également présent.

La visite de cette entreprise nous procure inévitablement des idées d'aménagements à la fois professionnels et personnels.

Le bois trouve toute sa noblesse dans cette entreprise, conduite par un jeune entrepreneur ambitieux.

Adresse

14 C route de Beaumont-le-Roger - 27110 Le Neubourg

Contact

02 32 35 98 54 - 06 87 36 70 74



UN CONTRAT POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DU PAYS DU NEUBOURG

La région et le département ont souhaité instaurer de nouvelles modalités de financement des projets des collectivités locales et ont donc imposé que soient établis des «contrats de territoire» pour tous les projets d'envergure en maîtrise d'ouvrage communale ou communautaire. Ces contrats de territoire sont pluriannuels, la première contractualisation dont il est ici l'objet couvrant la période 2017 – 2021. Une revoyure est prévue en 2020.

La communauté de communes du Pays, du Neubourg a été désignée, comme les autres EPCI, par la région et le département comme unique interlocuteur local dans le processus de contractualisation, tant pour les projets en maîtrise d'ouvrage communautaire que pour les projets en maîtrise d'ouvrage communale. Pour autant, elle n'a pas été décisionnaire dans l'instruction des dossiers et l'attribution des subventions par les deux partenaires financeurs.



Hervé Morin, président de la région Normandie, Jean-Paul Legendre, président de la communauté de communes, et Pascal Lehongre, président du département de l'Eure ont signé le contrat de territoire le 15 mars 2019



La communauté de communes du Pays du Neubourg a décidé de présenter tous les projets sans exception, chacun revêtant une importance primordiale pour les habitants du territoire et s'inscrivant dans au moins l'un des axes prioritaires de la stratégie de territoire. L'une des difficultés réside dans la délicate articulation des priorités des différents échelons : communal, communautaire, départemental et régional.

Instituée pour inciter les collectivités locales à programmer de façon pluriannuelle leurs projets, la contractualisation doit également permettre aux financeurs de prévoir, dans les grandes lignes, les dépenses à venir. Le département et la région ont maintenu, à la marge, la possibilité pour les communes et communauté de communes de demander des financements en dehors des contrats de territoires :

- pour les projets imprévisibles ou revêtant un caractère d'urgence (ex : une toiture d'école endommagée par la chute d'un arbre) ;
- pour les projets dont le montant des dépenses est inférieur à 100 000€.

Officiellement, 19 projets pourront bénéficier d'un soutien régional et/ou départemental dans le cadre du contrat de territoire. Cependant, d'autres projets sont à l'étude ou en cours de réalisation dans nos communes : ce n'est pas parce qu'une commune n'apparaît pas au contrat de territoire qu'elle ne fait rien, loin s'en faut !

PERMANENCES POUR L'EMPLOI à la communauté de communes

PÔLE EMPLOI 1^{er} mardi de chaque mois
melodie.dambrosio@pole-emploi.fr - tél. 3949

MISSION LOCALE Chaque mercredi et
ponctuellement le vendredi, sur rdv - 02 32 32 79 61

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À VOTRE SERVICE

- ✓ Vous souhaitez créer une entreprise ?
- ✓ Développer une entreprise existante ?
- ✓ Vous souhaitez créer ou moderniser un site internet ?
- ✓ Vous souhaitez construire ou agrandir un bâtiment ?
- ✓ Vous voulez recruter un collaborateur et le former avant l'embauche ?

De nombreuses aides sont disponibles !

N'hésitez pas à consulter notre site internet
rubrique « Emploie et économie »
ou à contacter la personne chargée de ces questions :
economie@paysduneubourg.fr ou 06 48 09 78 21

BOUCHER - CHARCUTIER - TRAITEUR EN CAMPAGNE LA MAISON POULET

Ça ne vous a sûrement pas échappé, de nouvelles pancartes sont apparues à Venon.

Une nouvelle entreprise ? Non, puisque cela fait 20 ans qu'elle est implantée à Venon... Un nouveau magasin ? Oui, puisque vous pouvez maintenant acheter directement sur place les produits concoctés par Monsieur Crochet.

Ne vous y trompez pas, la Maison Poulet ne fait pas que des volailles : vous y trouverez des terrines, du bœuf, de l'agneau, moult sortes de saucisses et grillades, etc. Vous pourrez même y acheter le charbon de bois, indispensable aux barbecues estivaux ! Enfin, et c'est là, l'activité initiale de l'entreprise : vous pourrez découvrir le service de livraison à domicile.



S'approvisionnant de préférence au niveau local, Monsieur Crochet tient boutique les vendredis et samedis et a beaucoup d'autres projets en tête : à suivre !

Adresse

2 route de Villettes - 27 110 Venon
02 32 40 39 42
maisonpoulet@yahoo.fr

Horaires

Vendredi : 15h - 19h
Samedi : 9h30 - 12h30 / 15h - 18h30

FLASH INFO

UCIAL

Karine Letellier, gérante du magasin de lingerie Minouche est devenue présidente de l'Union commerciale, industrielle, artisanale et libérale du Pays du Neubourg (UCIAL), succédant à Christophe Camus

le P'tit canon

Le café de Quittebeuf a rouvert ses portes le 17 juin.
Café - Snack - Epicerie - FDJ
Contact : 02 32 67 48 37 07
84 10 05 03

Horaires

Du lundi au vendredi :
7h30 - 20h

Samedi - Dimanche : 9h - 20h

PETITS PLAISIRS NOUVEAUX... NATURE ET GOURMANDISE



Vous êtes plutôt nature ou gourmandise ? Les deux ? Nous aussi, alors on vous emmène à la découverte d'un nouveau commerce !

Pour célébrer l'arrivée de l'été, Nature et Gourmandise a ouvert ses portes le 21 juin au Neubourg (dans le local anciennement occupé par Claire de Lune). Véronique Bureaux a fait de son pécher mignon son fonds de

commerce et vous propose une déclinaison d'excellents produits. Ses exigences à votre service : du made in France, et le savoir-faire artisanal.

C'est bon, c'est beau, ça donne envie de tout goûter ! En manque d'idée cadeau ? Véronique vous propose des paniers garnis, que vous pourrez composer vous-même si le cœur vous en dit !

On a repéré pour vous : des filets à provision fabriqués à Caen depuis 1860, du vinaigre balsamique produit dans l'Orne (à base de pommes), des condiments qu'on dose au taille-crayon etc.

A découvrir d'urgence !

Adresse

4 rue de la République - Le Neubourg - 02 32 62 41 27

Horaires

Du mardi au jeudi : 9h - 13h / 15h - 19h15

Vendredi et samedi : 9h - 19h15 / Dimanche : 9h - 13h

MICRO-RECTIF, MAXI-PROJETS. . .

Micro-Rectif est une entreprise installée route d'Épégard depuis 1988 et spécialisée dans la micromécanique de très haute précision. Vous ne voyez pas ce que c'est ? C'est normal car les clients sont exclusivement des industriels, mais c'est dommage, car c'est captivant ! La spécialité : les pièces, essentiellement cylindriques, pour les moules à injection plastique.

Ici, les barres métalliques sont débitées, puis les pièces sont tournées, trempées, usinées, rectifiées, contrôlées et testées, avec une exigence de précision à quelques microns. Chez Micro-Rectif, la valeur ajoutée c'est le savoir-faire, pas la matière : plus ils en enlèvent, par usinage et rectification, plus la pièce a de la valeur...

Marc Letellier est entré dans l'entreprise en 1995 pour lancer l'activité d'électro-érosion. Progressivement, il rachète la totalité des parts et pilote aujourd'hui seul Micro-Rectif. Enfin seul, pas vraiment : c'est sans compter la quarantaine de collaborateurs qu'il cherche à associer, tant au choix des machines à acquérir qu'à la nouvelle image de l'entreprise. Pour l'anecdote, ce sont deux salariés qui ont dessiné le nouveau logo et trouvé la nouvelle devise de l'entreprise.

Persuadé qu'une entreprise qui ne se développe pas est une entreprise sur le déclin, Marc n'a cessé de moderniser l'entreprise : informatisation de tout le processus de production et mise en place de la GED (Gestion électronique des Documents), veille technologique et renouvellement du parc machines, etc.

Un vaste chantier est actuellement en cours : une extension du bâtiment permettra d'ici quelques semaines de



LA RECTIFICATION QU'EST-CE-QUE C'EST ?

C'est l'amélioration de l'état de surface d'une pièce.

déménager certains bureaux, de rationaliser le stockage, de créer un nouvel atelier permettant d'accueillir, rapidement on l'espère, de nouvelles machines.

Vous seriez surpris...

- ✓ Tout est très propre, et l'environnement maîtrisé : quand on travaille au micron, la température est primordiale puisque le métal y est sensible !
- ✓ Chaque collaborateur est responsable de la fabrication de ses pièces de la première à la dernière étape, on est loin du travail à la chaîne.
- ✓ Les pièces sont petites, certaines ne sont pas plus grandes qu'une aiguille à coudre : pas d'engin de levage !
- ✓ L'entreprise a son propre service de métrologie qui contrôle les pièces avant livraison des clients.
- ✓ Quasiment toutes les machines sont à commande numérique.

Adresse

Route d'Épégard - 27110 Le Neubourg

C'EST L'HEURE DE LA RÉCRÉATION



Rien n'arrête Séverine et Frédéric ! Ils ont : des tonnes d'idées, aucune peur des mélanges audacieux mais surtout une folle envie de partage ! Ils ont créé la Récréation voilà quelques mois et vous proposent : de la restauration légère à base de produits locaux, un

café/bar familial, des expositions, des concerts, de la vente de produits artisanaux locaux, de la location de bureaux, des ateliers théâtre... Tout ça au même endroit, et vous pouvez même acheter le mobilier !

Avec professionnalisme et un réel attachement au développement durable et à la valorisation des trésors locaux, ils ont créé ce qui pourrait s'appeler une boutique conceptuelle... Mais cette appellation est loin de rendre hommage à cet OPNI (Objet de Partage Non Identifié) : c'est nouveau, c'est revigorant, on s'y sent chez soi et à l'abri, on a envie de faire la causette avec tout le monde...

A découvrir dans une petite ruelle qui mène au bonheur...

On a repéré pour vous...

La terrasse ombragée où vous pourrez déguster une citronnade ou une bière locale à l'abri des regards...

Adresse

Rue de la Charité - Le Neubourg (entre la Société générale et la Caisse d'épargne) - 06 07 26 44 89

Horaires

Du mardi au samedi : 9h30 - 20h
Guettez les horaires et jours d'ouverture qui peuvent changer...



Jean-Claude Rouland,
vice-président petite enfance / jeunesse

BABY-SITTING EN TOUTE CONFIANCE... SESSION 2019

Pour la 5^{ème} année consécutive, le service petite enfance et le pôle animation jeunesse, en partenariat avec la Mutualité française, ont organisé pour les jeunes de 16 à 25 ans une formation baby-sitting jeudi 4 et vendredi 5 juillet 2019. Le but de ce stage est, entre autres, de sensibiliser les jeunes sur les accidents de la vie courante. Une initiation aux gestes d'urgences pédiatriques leur a été dispensée. Un certificat a été remis aux jeunes à l'issue de la formation.

Les parents peuvent demander la liste des jeunes baby-sitters pour organiser leurs sorties cinéma, restaurant, etc., sereinement auprès de la communauté de communes !

Liste des baby-sitters

au RAM et à l'accueil de la communauté de communes
contact@paysduneubourg.fr - 02 32 34 04 41



PÔLE ANIMATION JEUNESSE

UN RETOUR EN FANFARE !

Après quelques mois de transition, le pôle animation jeunesse a repris du service avec un nouveau responsable : Benjamin Desaphy (p. 9).

Durant les vacances de février, le PAJ a accueilli 33 jeunes, avec une moyenne de 20 jeunes par jour.

Le succès du PAJ s'est confirmé aux vacances d'avril avec jusqu'à 36 jeunes accueillis par jour, pour un total de 46 jeunes accueillis sur les deux semaines.

Parmi les activités proposées, les jeunes ont pu faire du hip-hop, de l'accrobranche, du bubble foot, du bowling. Ils ont participé au salon des loisirs numériques du Thuit-de-l'Oison ; organisé un concours pour concevoir le nouveau logo du PAJ avec un graphiste ; et participé à un atelier de montage vidéo.

Cet été, c'est à Sainte-Colombe-la-Commanderie que le PAJ accueille les jeunes, avec un programme toujours aussi attractif : accrobranche, laser forest, kayak, journée à la mer, vélo... et bien d'autres !

Pour s'inscrire au PAJ, il suffit de contacter Benjamin. Vous pouvez également télécharger et remplir le dossier d'inscription sur le site de la communauté de communes :

www.paysduneubourg.fr



De gauche à droite : Dominique Gaudiard (2^e adjointe de Graveron-Sémerville), Jean-Claude Rouland (vice-président), Benjamin Desaphy (responsable du PAJ), Lilou (gagnante du concours de logo), Jean-Paul Legendre (président)

CONTACTS
Pôle animation jeunesse
du Pays du Neubourg
Benjamin Desaphy
paj@paysduneubourg.fr
02 32 24 80 93 - 06 74 02 62 44

TARIFS
Adhésion PAJ : 12€/an
(hors CDC : 18€/an)



PERMANENCES DU RAM

Vous êtes parents, vous recherchez une assistante maternelle, vous vous posez des questions sur les démarches administratives...

Vous êtes assistante maternelle, vous souhaitez participer à des moments d'échanges avec d'autres professionnels et enfants, vous souhaitez des renseignements sur votre contrat...

Le relais assistantes maternelles (RAM) est là pour vous accompagner.

PERMANENCES SANS RENDEZ-VOUS, au RAM :

- ▶ **Lundi** : 16h30 - 19h
- ▶ **Mercredi** : 9h - 12h30
- ▶ **1 samedi/mois** : 9h - 12h30

PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS uniquement, au RAM ou crèche Les reinettes (*Hondouville*) ou crèche Les mésanges (*Tournedos-Bois-Hubert*)

- ▶ **Vendredi après-midi entre 14h et 16h**

Calendrier complet sur www.paysduneubourg.fr

Contact : Marie-Aude Angot et Magali Vasseur
RAM - 11 rue de la Paix - 27110 Le Neubourg
02 32 62 63 08 - ram@paysduneubourg.fr

« À PETITS PAS »

JOURNAL DE LA PETITE ENFANCE

Jusqu'à présent distribué uniquement dans les crèches et aux assistantes maternelles, le journal de la petite enfance « À petits pas », réalisé par la communauté de communes, sera désormais accessible à tous, sur le site internet :

www.paysduneubourg.fr

Le dernier numéro est consacré aux écrans (télé, téléphone, tablette...) et à l'utilisation que nous en faisons avec les enfants. Vous y retrouverez également des idées de lectures et une recette à réaliser avec les petits.



NOUVELLES ANIMATIONS PÉRISCOLAIRES POUR LES ADOS

Depuis le mois de mai, en plus des vacances, le pôle animation jeunesse accueille les jeunes les mercredis et samedis, de manière « itinérante », dans différentes salles des fêtes du territoire : Canappeville, Tourville-la-Campagne et Le Neubourg.

L'un des objectifs est d'aller au près des jeunes et de palier les difficultés de déplacement.

L'autre objectif est d'offrir un meilleur accès aux loisirs, à la culture et à la découverte sportive.



Cela passe par l'organisation d'activités diverses : sorties laser-game, cinéma, ludothèque, improvisation théâtrale, multisports, journée à l'Armada suivie du concert de Dadju...

Comme pour les vacances, un système de navette gratuite est mis en place (selon les secteurs de l'activité proposée). Pour plus de renseignements, contacter le PAJ.

RENCONTRE AVEC LE RESPONSABLE DU PAJ



Après avoir passé quelques années au service enfance jeunesse de la communauté de communes d'Amfreville-la-Campagne, puis Roumois-Seine, Benjamin Desaphy a intégré la communauté de communes du Pays du Neubourg. C'est en tant que responsable du pôle animation jeunesse qu'il a pris ses fonctions en janvier dernier.

Vous souhaitez faire une inscription au PAJ pour les animations périscolaires ou les vacances ? N'hésitez pas à l'appeler !



DOSSIER SPÉCIAL BUDGET

Le 15 avril 2019, les conseillers communautaires ont voté le budget de la communauté de communes pour l'année 2019.

Dans ce dossier spécial, vous retrouverez les informations principales concernant le budget 2019 de la collectivité.

La communauté de communes du Pays du Neubourg (CCPN) subit les mêmes contraintes financières que l'ensemble de ses communes membres. Elle a adopté une gestion prudentielle en raison des incertitudes quant à l'évolution des finances publiques locales pour les années à venir.

En outre, comme tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la CCPN doit impérativement faire face aux conséquences possibles de l'approfondissement progressif de son bloc de compétences résultant de la Loi NOTRe ainsi qu'aux récents élargissements de son périmètre.

La CCPN s'est vu confier par ses communes membres un rôle de fédérateur et de facilitateur des initiatives locales, un rôle de défenseur des intérêts du Pays du Neubourg dans le paysage institutionnel eurois et un rôle de promoteur de la ruralité. Comme par le passé, et malgré les incertitudes, la CCPN continuera de s'y employer avec conviction, en misant sur le développement social, économique, culturel et technologique de son territoire.

Grâce à la poursuite de l'effort de rationalisation, les dépenses de fonctionnement ont baissé de près de 3,9% et les recettes de fonctionnement ont progressé de 2,6%.

L'année 2019 s'est engagée dans un contexte favorable compte tenu des résultats 2018, mais qui demeure incertain : baisse des dotations de l'Etat (DGF et FNGIR notamment), impact financier des nouvelles compétences et des élargissements successifs de périmètre.

En investissement, les bons résultats 2018 permettront d'équilibrer le budget grâce à l'autofinancement (à l'exception notable du déploiement du Très Haut Débit qui sera financé par un emprunt). De même, les élus ont décidé de maintenir la fiscalité directe locale, ceci afin de ne pas accroître la pression fiscale sur les habitants.

Le budget 2019 s'inscrit donc dans la continuité de la démarche initiée en 2017, à savoir :

Volonté de sobriété financière

- Des dépenses de fonctionnement resserrées et des investissements priorités ;
- Un recours massif à l'autofinancement des investissements, permis par les économies réalisées en 2018 (à l'exception du déploiement du très haut débit (THD) financé par un emprunt) ;
- Les efforts des budgets annexes pour diminuer la plupart des subventions d'équilibre ;
- La hausse considérable de la participation SETOM absorbée par la CCPN sans hausse de la TEOM ;
- Aucune hausse de la fiscalité directe locale en 2019.

Volonté d'une ruralité moderne

- Le renforcement de l'attractivité du territoire (poursuite du déploiement du THD, participation à la construction du deuxième collège, mise en service du nouveau site internet de l'office de tourisme, engagement d'une concertation avec la Région et l'État visant la création d'un lycée généraliste) ;
- L'amélioration du maillage du territoire (accompagnement des communes dans leurs projets de développement, soutien aux projets d'animation locale, toujours plus d'itinérance des activités de la CCPN, mutualisation avec/entre les communes).

Volonté de pragmatisme dans les actions

- Reconstitution de la plupart des actions de 2018, avec l'objectif d'en maîtriser le coût ou d'en améliorer l'efficacité ;
- Poursuite de la réflexion sur l'organisation de plusieurs projets et services (circuits touristiques et de randonnées, politique de communication, pépinière d'entreprises, zone d'activité économique, taxe de séjour, GEMAPI, etc.).

LES CHIFFRES CLEFS DU BUDGET

La communauté de communes du Pays du Neubourg dispose d'un budget principal et de 8 budgets annexes :

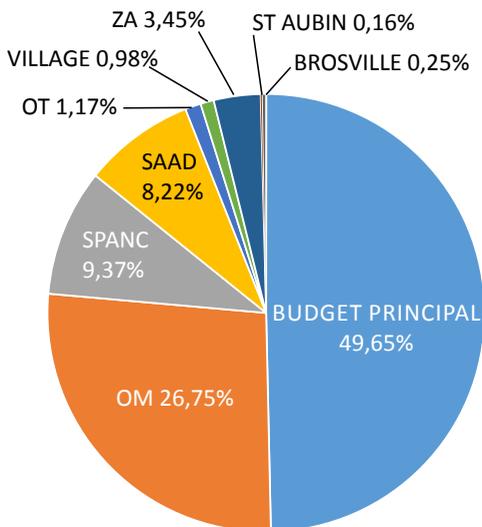
- Ordures ménagères (OM)
- Office de tourisme (OT)
- Assainissement non collectif (SPANC)
- Commerces multiservices de Saint-Aubin-d'Escroville
- Boulangerie de Brosville
- Village des Artisans (VILLAGE)
- Zones d'activités (ZA)
- Service d'aide à domicile (SAAD)

Retrouvez ci-dessous la répartition par budget des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement pour 2019.

FONCTIONNEMENT

Dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, qui reviennent régulièrement.

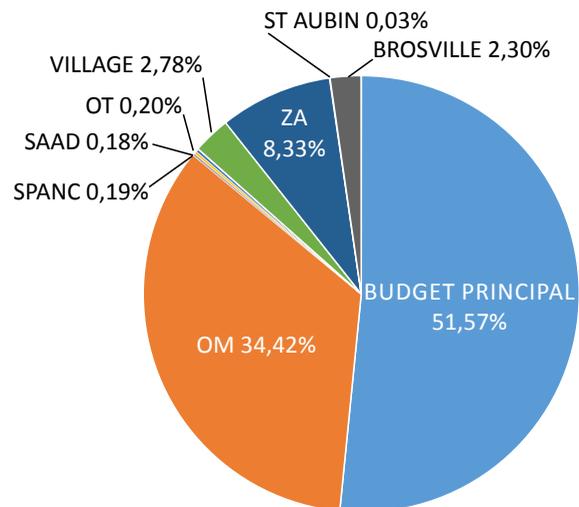
10 525 345,82 €



INVESTISSEMENT

Dépenses qui procurent un bien durable qui entre dans le patrimoine, avec pour effet de le conserver, de le renouveler ou de l'accroître

5 065 832,13 €



LES DIFFÉRENTES RESSOURCES

Le budget de la collectivité s'appuie sur différentes ressources :

- L'excédent antérieur, mis en réserve, assure les investissements déjà engagés et les autofinance en tout ou partie.
- Les participations des usagers et de nos partenaires (CAF, Etat). Ces participations sont directement liées aux activités des services.
- Les subventions obtenues auprès de différents organismes ou collectivités (Etat, Région, Département, ADEME, Agence de l'Eau).
- Les impôts et taxes (taxe d'habitation, taxes foncières, taxe sur d'enlèvement des ordures ménagères) et les compensations liées à la suppression de la taxe professionnelle.
- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui consiste dans la récupération d'une partie de la TVA payée dans les dépenses d'investissement.

790 746 €

1 166 280 €

711 865 €

6 819 730 €

301 852 €

LA COMPTABILITÉ EN 2018

3 205

mandats de paiement
(ordre de payer une dépense)

1 118

titres de recettes
(Ordre de recouvrer une recette)



DES CARTES

POUR ACCÉDER AUX DÉCHÈTERIES

La communauté de communes du Pays du Neubourg (CCPN) gère deux déchèteries.

(Crosville-la-Vieille et Hondouville) et un point vert (Sainte-Colombe-la-Commanderie).

A l'occasion de l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Crosville, un système d'accès avec cartes est mis en place. Le service reste gratuit pour les particuliers.

POURQUOI UNE CARTE D'ACCÈS ÉLECTRONIQUE ?

- ✓ Pour **identifier** chaque usager rapidement.
- ✓ Pour éviter les apports venant de secteurs extérieurs à la CCPN
- ✓ Pour **mesurer** l'utilisation du service proposé et le coût du fonctionnement.

COMMENT OBTENIR MA CARTE ?

Si vous habitez le Pays du Neubourg, il vous suffit de remplir un **formulaire de demande** et de le retourner à la communauté de communes du Pays du Neubourg :

- ✓ 1 chemin Saint-Célerin - BP47 - 27110 Le Neubourg
- ✓ ou par courriel : carte.decheterie@paysduneubourg.fr
- ✓ ou via le site internet www.paysduneubourg.fr

Toute demande doit être accompagnée d'un **justificatif de domicile**.

HORAIRES DÉCHÈTERIES

Déchèterie de Crosville-la-Vieille

Route de Louviers

Lundi : 14h -17h30
Mardi : 14h -17h30
Mercredi : 9h30 -12h30 et 14h -17h30
Jeudi : fermé
Vendredi : 14h -17h30
Samedi : 9h30 -12h30 et 14h -17h30
Dimanche : fermé

Déchèterie d'Hondouville

Lieu-dit des Carrières des Auzoux – route de la Forêt

Lundi : 14h -17h20
Mardi : fermé
Mercredi : 14h -17h20
Jeudi : fermé
Vendredi : fermé
Samedi : 9h -11h30 et 14h -17h20
Dimanche : fermé

Point vert de Sainte-Colombe-la-Commanderie

Route du Tilleul Lambert

1^{er} avril au 31 octobre : mer et sam 14h-17h30
1^{er} au 30 novembre : 14h-17h

RAPPEL

La collecte des déchets verts en porte-à-porte au Neubourg est effectuée tous les lundis du 1^{er} mars au 30 novembre.

A partir du 1^{ER} SEPTEMBRE 2019, l'accès en déchèterie ne sera plus autorisé sans carte. Pensez à demander la vôtre, elle est gratuite !

Lorsque votre carte sera prête, vous serez contacté pour la retirer **dans votre mairie** (aux horaires d'ouverture habituels).

Sauf les professionnels qui devront récupérer leur carte à la communauté de communes.

COMMENT UTILISER MA CARTE ?

A chaque passage en déchèterie, vous devez vous identifier soit :

- ✓ en scannant votre carte soit :
 - × sur la borne d'accès à l'entrée
 - × sur un appareil de lecture à l'intérieur
- ✓ en présentant votre carte à l'opérateur

Le gardien pourra vous demander une pièce d'identité pour vérifier que c'est votre carte que vous utilisez.



RAPPEL... COMMENT JETER DE L'AMIANTE ?

La communauté de communes propose aux particuliers et professionnels du territoire de venir déposer des matériaux contenant de l'amiante lié, afin de procéder à son élimination dans de bonnes conditions de sécurité uniquement sur rendez-vous le samedi de 10h à 11h45.



CONDITIONS DE DÉPÔT

- ▶ Contacter le service déchets pour prendre **RENDEZ-VOUS** au 02 32 24 80 92
- ▶ La taille des plaques ne doit pas dépasser **1,50 x 1,50 m**
- ▶ L'amiante doit être préalablement **EMBALLÉ** dans des films plastiques sous votre entière responsabilité
- ▶ À votre arrivée, vous devez vous présenter au gardien muni d'un **JUSTIFICATIF DE DOMICILE** et d'une **CARTE D'IDENTITÉ**. Le gardien vous indiquera ensuite la zone dédiée aux dépôts d'amiante lié.
- ▶ L'amiante doit être placé par vos soins dans un **BIG-BAG** installé dans une benne

COLLECTE DE DÉCHETS CHIMIQUES DANS VOS DÉCHÈTERIES



Parce que les produits chimiques usagés peuvent constituer des déchets dangereux pour votre santé, pour votre environnement, et être un réel facteur de pollution : peintures, aérosols, acides, solvants... Ils ne peuvent pas être pris en charge par le ramassage des ordures ménagères et nécessitent une collecte spécifique séparée.

C'est pour bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés qu'ils doivent être déposés en déchèterie ou dans un point de collecte temporaire.

Par conséquent, ils ne doivent être jetés :

- ni dans les poubelles (ordures ménagères, tri sélectif) ;
- ni dans les canalisations (WC, évier).

Quand vous jetez un produit chimique usagé dans une poubelle, vous compromettez la valorisation des déchets qu'elle contient ; en d'autres termes, vous polluez votre poubelle et empêchez sa valorisation.

Et si vous déversez des produits chimiques dans les canalisations, ils sont mal éliminés lors des traitements des stations d'épuration ou perturberont leur fonctionnement. Ils vont donc rejoindre le milieu naturel et auront un effet très néfaste sur la plupart des espèces vivantes.

Alors préservez votre santé, celle de vos proches, et agissez pour la protection de l'environnement, en déposant vos déchets chimiques en point de collecte et en déchèterie.

BACS JAUNES ATTENTION AUX ERREURS DE TRI !

Le service prévention et gestion des déchets de la communauté de communes a effectué une campagne de contrôle renforcé des bacs de déchets des habitants du Pays du Neubourg pour vérifier le tri des recyclables.

En 2018, en moyenne 1/3 du volume des poubelles jaunes contenait des erreurs de tri.

Un mauvais tri entraîne un surcoût du traitement des déchets pour la collectivité et par conséquent, pour ses administrés : 35 000 € de surcoût facturé par le SETOM en 2018.

Ainsi, durant la campagne de contrôle, certains bacs de déchets recyclables ne sont pas collectés à cause d'erreurs de tri.

L'objectif est de diminuer le taux d'erreurs de tri en le faisant passer de 30% à 18% en 2019. C'est un projet ambitieux mais possible grâce aux efforts de chacun d'entre nous.

Pour rappel, les déchets suivants **ne sont pas acceptés** dans le bac de déchets recyclables (à couvercle jaune).
Liste non-exhaustive :

- ▶ Grands cartons bruns (à déposer en déchèterie)
- ▶ Film et emballages en plastique souple (barquettes, pots...)
- ▶ Verre
- ▶ Vêtements
- ▶ Déchets verts

Merci pour votre compréhension et votre participation active dans cette démarche citoyenne et éco-responsable.



LES LAMPES

SE RECYCLENT AUSSI !



Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole « poubelle barrée », signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.

A l'heure actuelle 90 % du poids des lampes sont recyclés. La collecte et le recyclage des lampes permettent de préserver les ressources naturelles, d'économiser l'énergie, de récupérer et de neutraliser le mercure.

Voici quelques exemples des lampes à recycler :



Lampe fluo-compacte



Lampe à LED



Tube fluorescent

QUE DEVIENNENT VOS LAMPES USAGÉES ?

Les lampes sont prises en charge par Récylum, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France. La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une lampe neuve.

Vous pouvez déposer vos lampes et ampoules en déchèteries de Crosville-la-Vieille et d'Hondouville.

CONTACT

Service prévention
et gestion des déchets
dechets@paysduneubourg.fr
02 32 24 80 92



Boîtes à livres

En 2018, un projet de création des boîtes à livres a été lancé dans la classe de SEGPA du collège Pierre Corneille du Neubourg en partenariat avec le service prévention et gestion des déchets de la communauté des communes du Pays du Neubourg.

Ce projet a été mené avec des approches transversales : la prévention des déchets, la sensibilisation des élèves au réemploi, le développement de la créativité et la fabrication à partir de matériaux de récupération. L'objectif était aussi de donner le goût du partage et de la lecture aux élèves.

Après un an de travail, 8 boîtes à livres ont été créées et installées dans les communes suivantes :

Villez-sur-le-Neubourg,
Le Tremblay Omonville,
Fouqueville, Cesseville,
Iville, Canappeville,
Ecauville, Tourville-la-Campagne.



Didier Lemoine, maire de Fouqueville,
Bertrand Carpentier, vice-président
déchets, Martine Saint-Laurent, vice-
présidente soutien à la vie locale,
Laurent Got, professeur en SEGPA

Le principe des boîtes à livres est très simple : les habitants peuvent déposer les livres, mais aussi en prendre en toute liberté. Les boîtes à livres sont à leur disposition en libre-service, 24h sur 24h. Vous déposez un livre que vous venez de terminer de lire et empruntez un autre livre pour partir dans une nouvelle aventure littéraire.



RUISSELLEMENT

La communauté de communes du Pays du Neubourg est en charge des études et travaux pour le ruissellement depuis 2013.

A ce titre, elle pilote les projets d'aménagement (conception et travaux) qui concourent à l'amélioration de la gestion des eaux de ruissellement sur le territoire.

Sur la communauté de communes se trouvent deux bassins versants : celui du Bec, affluent de la Risle (à l'ouest), et celui de l'iton (à l'est).

BASSIN VERSANT DU BEC carte

Une étude, en cours depuis fin 2017, a pour objectif de protéger les abattoirs du Neubourg et de protéger les captages d'eau potable situés au Tremblay-Omonville. Cette étude est subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Département de l'Eure, avec une participation financière du Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg (SERPN).

A ce stade, 13 projets d'aménagement ont été retenus, quasiment tous situés en domaine privé.

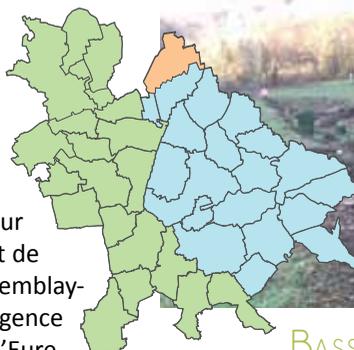
Une enquête publique sera menée après le printemps 2020 pour informer la population au sujet des aménagements et de leur localisation.

Outre cette étude, d'autres secteurs problématiques vis-à-vis des eaux de ruissellement sont traités : création d'un bassin de rétention rue de la mare Chouze au Troncq.

Kesako ?

Bassin versant

Un bassin versant est un territoire, délimité par des lignes de crête, qui draine l'ensemble de ses eaux vers un exutoire commun, cours d'eau ou mer.



Travaux ravine géologique
rue de la forêt - Hondouville

BASSIN VERSANT DE L'ITON carte

La réalisation de travaux est prévue cette année sur la commune d'Hondouville, rue de la forêt, face à la déchèterie. Il s'agit d'aménager une ravine géologique en bassins de rétention successifs, permettant de freiner l'eau de pluie en cas d'orage.

D'autres secteurs problématiques vis-à-vis des eaux de ruissellement seront traités : communes de Canappeville, Bérengeville-la-Campagne, et Graveron-Sémerville.

carte Bassin versant de l'Oïson

PAGIM : PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION INTÉGRÉE DES MARES

La communauté de communes du pays du Neubourg participe aux travaux de restauration de 26 mares communales. Ces travaux sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Département de l'Eure.

La maîtrise d'ouvrage liée à la restauration des mares, qui constitue une compétence communale, a été déléguée par les communes concernées à la communauté de communes.

Les travaux ont été divisés en deux :

- ▶ Travaux généraux de restauration hydraulique, écologique et paysagère des mares (24 mares) ;
- ▶ Travaux spécifiques de lutte contre une espèce envahissante, le Myriophylle du Brésil (2 mares)



Mare d'Iville restaurée

Les travaux concernant la restauration hydraulique, écologique et paysagère des mares ont été réalisés dans un premier temps sur 10 mares au cours de l'hiver et du printemps 2018. Les communes concernées sont : Bérengeville-la-Campagne (2 mares), Crestot (2 mares), Marbeuf (3 mares), Quittebeuf (2 mares) et Sainte-Colombe-la-Commanderie (1 mare).

Les 14 autres mares ont été réalisées au cours de l'hiver et du printemps 2019. Les communes concernées sont : Crosville-la-Vieille (1 mare), Emanville (1 mare), Graveron-Sémerville (1 mare), Hectomare (1 mare), Quittebeuf (1 mare), Sainte-Colombe-la-Commanderie (3 mares), Le Tilleul-Lambert (5 mares), le Troncq (1 mare).

Les travaux ont été terminés fin juin.

Les travaux concernant la lutte contre le Myriophylle du Brésil (une espèce envahissante) ont été réalisés sur 2 mares au cours du printemps 2017, à Iville et au Neubourg. Ensuite, un suivi mensuel de l'évolution du Myriophylle a été mis en place jusqu'à cet été. L'objectif est de tester s'il est possible d'éradiquer cette espèce mécaniquement, sans utilisation de produits chimiques.



Arnaud Cheux,
vice-président aménagement du territoire

DES AIDES POUR VOS TRAVAUX

La communauté de communes du Pays du Neubourg, qui continue sa politique en faveur de l'amélioration de l'habitat, a lancé son 5^{ème} programme d'intérêt général (PIG) pour 3 ans : 2019 - 2021.

Grâce à ce programme, les habitants des 41 communes de la collectivité peuvent bénéficier d'aides pour effectuer des travaux dans leur habitation. L'objectif est de subventionner 93 logements en 3 ans !

LES 3 OBJECTIFS DE CE PROGRAMME

- ▶ Lutter contre la précarité énergétique par la réalisation de travaux de rénovation énergétique des logements.
- ▶ Maintenir à domicile des personnes âgées et/ou handicapées par l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.
- ▶ Traiter des logements dégradés pour permettre aux ménages de vivre dignement dans leur logement.

LES CONDITIONS ?

- ▶ Être propriétaire d'un logement de plus de 15 ans.
- ▶ Occuper le logement en tant que résidence principale
- ▶ Ne pas avoir bénéficié d'un prêt à taux zéro dans les 5 dernières années.
- ▶ Respecter un plafond de ressources.
- ▶ Faire réaliser les travaux par des entreprises du bâtiment.
- ▶ Ne pas démarrer les travaux avant d'avoir déposé un dossier.
- ▶ Réaliser les travaux dans un délai de 2 ans à partir de la date d'accord de la subvention.

TYPES DE TRAVAUX ÉLIGIBLES

- ▶ Travaux d'économie d'énergie.
- ▶ Travaux d'adaptation du logement au vieillissement / handicap.
- ▶ Travaux de réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé.

CONDITIONS DE RESSOURCES

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 790	18 960
2	21 630	27 729
3	26 013	33 346
4	30 389	38 958
5	34 784	44 592
Par personne supplémentaire	4 385	5 617

ATTENTION

Pour bénéficier d'éventuelles aides, **les travaux ne doivent pas être commencés avant l'autorisation** des différents organismes. Renseignez-vous !

Mandaté par la communauté de communes du Pays du Neubourg, INHARI, opérateur habitat est à votre disposition pour :

- ▶ Vous informer sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de votre projet.
- ▶ Établir un plan de financement prévisionnel prenant en compte votre apport personnel, vos prêts éventuels et les subventions possibles.
- ▶ Monter votre dossier de demande de subvention et assurer son suivi.

PERMANENCES

Les 2^e et 4^e jeudis du mois de 10h à 12h
Communauté de communes du Pays du Neubourg
1 chemin Saint-Célerin - Le Neubourg
0 800 710 560 - pigcdcduneubourg@inhari.fr





Martine Saint-Laurent,
vice-présidente soutien à la vie locale



Chaque classe a choisi un conte célèbre à réécrire en l'associant à une balade dans leur commune. Par exemple, le conte des trois petits cochons est devenu « Les trois petites souris et méchat » grâce à l'imagination des élèves du Neubourg.

Ainsi, 8 balades contées ont été enregistrées avec les voix des enfants et sont accessibles sur le site eureuxquicommealice.wordpress.com. Chacun peut faire ces balades en écoutant les histoires contées par les enfants grâce à des flashcodes répartis tout au long du trajet.

Ce beau programme a été clôturé par un moment festif de restitution du projet du 17 au 22 juin.



Ce projet a été coordonné par le Forum-La Maison de l'Architecture de Normandie avec le soutien financier de la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie ; La Région Normandie ; La communauté de communes du Pays du Neubourg ; L'Éducation nationale.

RÉSIDENCE

D'ARCHITECTE-CONTEUSE

Comme chaque année, la communauté de communes a proposé une résidence d'artistes aux écoles du territoire.

Cette année, ce sont un architecte, Victor, et une conteuse, Thylda, qui ont investi le territoire pour travailler avec des classes du Pays du Neubourg.

Le but était d'ouvrir le regard des écoliers sur les problématiques contemporaines liées à l'identité des villes et des territoires, de susciter le débat sur la production architecturale, les usages et les modes de vie, ainsi que les liens entre l'habitat et l'environnement local.

Pendant six semaines, entre janvier et juin, Victor et Thylda ont partagé leur temps entre ateliers et rencontres avec treize classes du territoire (à Saint-Aubin-d'Écrosville, Hondouville, Graveron-Sémerville, Crosville-la-Vieille, dans les écoles primaires, collège et lycée du Neubourg) et ont aussi rencontré et échangé avec les habitants, les associations, les élus, entre autres pour comprendre et ressentir le cadre de vie du territoire.

UN MINIBUS

POUR LES ASSOS

Les déplacements sur un territoire rural étendu comme celui de la communauté de communes du Pays du Neubourg sont un problème récurrent pour certains habitants : personnes âgées, jeunes participants à des rencontres sportives ou culturelles, etc.



La communauté de communes met gratuitement à disposition des communes, associations, clubs sportifs, club du 3^{ème} âge, comités des fêtes, centres de loisirs communaux, etc. de son territoire un véhicule 9 places qui a pour vocation prioritaire le transport des enfants, jeunes, adultes, seniors aux différentes activités de loisirs et sport, dans les 5 départements normands, les départements limitrophes, la région parisienne et exceptionnellement le reste de la France.

Le prêt de ce véhicule s'effectue dans les mêmes conditions que le prêt de matériel pour les manifestations, auprès du service bâtiments et moyens.

Contact : 02 32 34 04 41 - batiments.moyens@paysduneubourg.fr

CHENIL

NOUVEAUX TARIFS

Suite à la construction du nouveau chenil communautaire sur le site de la nouvelle déchèterie de Crosville-la-Vieille, permettant d'accueillir les chiens errants, la tarification a été revue pour prendre en compte les coûts réels de prise en charge.

Frais d'entrée : 50€

Frais de séjour : 10€ / Jour

Frais vétérinaires (soins + identification) : facturés au réel

Ces frais correspondent à la prise en charge du chien, la recherche du propriétaire, la nourriture, les soins éventuels, le nettoyage du chenil, les obligations sanitaires et le traitement administratif.



TRAVAUX DE RECHERCHE SUR « LE FRANCE »

Association Iville Culture Loisirs
Du 26 juillet au 23 août



A travers cette exposition, découvrez les recherches faites par la troupe d'Iville Culture Loisirs, pour écrire une comédie sur le paquebot « France ».

Un énorme travail de recherche de 2 ans a permis de réunir une centaine de photos, quelques livres, un plan original du bateau, des menus, des costumes authentiques, une maquette. La maquette du décor sera également exposée.

TRAVAUX MANUELS

L'Université Populaire s'expose !
Du 26 août au 14 septembre



Pour la rentrée, l'Université Populaire présente les travaux de ses ateliers manuels et artistiques... Une manière de découvrir les activités proposées.

ARTS PLASTIQUES ET CÉRAMIQUE

Les travaux de la Grande Échelle
Du 18 septembre au 18 octobre



Après la flore et la faune, c'est sur le thème du corps qu'ont travaillé en 2018-2019 les élèves de La Grande Échelle, abordant ce sujet selon différents axes : corps et postures, corps hybride, corps fragmenté, corps et parure, le corps de l'infiniment grand à l'infiniment petit, ou encore corps et utilitaire.

Les œuvres réalisées à plat et en volume, issues d'un travail en arts plastiques, céramique et gravure, feront autant appel à l'observation qu'à l'imaginaire.

Entrée libre à l'office de tourisme Place du Maréchal Leclerc - 27110 Le Neubourg

CHÂTEAU DU CHAMP DE BATAILLE

Avec l'arrivée de Sainte-Opportune-du-Bosc, la communauté de communes du Pays du Neubourg accueille le château du Champ de Bataille sur son territoire. C'est l'une des plus fastueuses demeures de Normandie. Situé au milieu d'un parc de 138 ha, ce superbe château ducal date du XVII^e siècle. Le château et les jardins ont été somptueusement restaurés par le célèbre architecte d'intérieur Jacques Garcia. Les intérieurs, très richement décorés et meublés, vous donnent une idée précise de l'art de vivre au XVIII^e siècle.

Plus d'infos sur www.lechateauduchampdebataille.com



OUVERTURE

1^{er} mars - 19 avril

jardins : 14h-18h / château : fermé

20 avril - 30 juin

jardins : 10h-18h (week-end et jours fériés), 14h-18h (du lundi au vendredi) /
château : 14h30-17h (week-end et jours fériés), fermé en semaine

1^{er} juillet - 31 août

jardins : 10h-18h / château : 14h30-17h
(tous les jours)

1^{er} septembre - 11 novembre

jardins : 14h-18h (tous les jours) / château :
14h30-17h (week-end et jours fériés), fermé en semaine

TARIFS

Château et jardins

Adulte : 30€ / 12 - 16 ans : 20€ / < 12 ans :
gratuit

Jardins et fabriques

Adulte : 15€ / 12 - 16 ans : 10€ / < 12 ans :
gratuit

Château

Adulte : 20€ / 12 - 16 ans : 15€ / < 12 ans :
gratuit

Agenda

Les rendez-vous de la com-com

Visite nocturne

Mercredi 21 août 18h

Sainte-Colombe-la-Commanderie
Commanderie de Renneville



Hommage à Suzanne Fouché

Samedi 7 septembre 14h - 19h30

Epreville-près-le-Neubourg

Expo ; Conférence par le Président de l'ADAPT ; Pot amical



Journées européennes du patrimoine

Les 21 et 22 septembre

Sites participants sur le site internet de l'office de tourisme



Découverte autour du vin à la Cave Neubourgeoise

Samedi 21 septembre

Le Neubourg - La cave Neubourgeoise

Toute la journée (horaires d'ouverture). Entrée libre



Sorties Champignons*

Dimanche 13 octobre

10h. À l'arboretum de Canappeville.

Dimanche 20 octobre

10h. Au massif boisé du Champ de Bataille.

Tarifs : Adulte 2€ / Enfant 1€ / - 6 ans Gratuit.



Découverte des fondamentaux de la photographie

& histoire de la photo

Lundi 14 octobre

Le Neubourg - « Le Neubourg studio » avec Patrice Eugène



Marchés au foie gras

Samedis 26 octobre, 16 novembre et 7 décembre 9h30 - 12h

Le Neubourg - Place du vieux château
Association des Becs Normands



Ateliers de Noël*

Samedi 14 décembre 9h30 - 12h30 et 14h à 17h

Le Neubourg - Office de tourisme
10€ / personne



***INSCRIPTION OU RÉSERVATION OBLIGATOIRE AUPRÈS DE L'OFFICE DE TOURISME**

Office de tourisme

Tél. 02 32 35 40 57

tourisme@paysduneubourg.fr

www.tourisme.paysduneubourg.fr

Horaires d'ouverture septembre-juin :
mercredi et samedi : 10h-12h30 et 14h-17h / jeudi et vendredi : 14h-17h

Horaires d'ouverture juillet et août :
du mardi au vendredi : 10h-12h30 / 14h-17h
samedi et dimanche : 10h-17h

CHEMIN DE L'ARBORETUM DU PRIEURÉ

UNE NOUVELLE RANDONNÉE ENTRE VENON, CANAPPEVILLE ET VILLETES



Samedi 15 juin 2019, la communauté de communes du Pays du Neubourg inaugurerait le nouveau circuit de randonnée : le chemin de l'arboretum du prieuré. Celui-ci a été tracé avec la participation active de M. Picard, premier adjoint de la commune de Venon.

Une trentaine de participants étaient présents pour découvrir ce beau parcours de 13 km entre forêt et champs.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter l'office de tourisme du Pays du Neubourg.

Un panneau d'information a été installé en début de circuit, près de la mairie de Venon.



RETOUR SUR « DES MASQUES ET VOUS ! »

En septembre 2018, la médiathèque lançait le projet collectif « Le Masque en fête » auquel écoles, communes, associations et office de tourisme ont participé tout au long de l'année. Ateliers, spectacle, expositions... De nombreuses animations ont été menées et immortalisées grâce à un photo reportage du club photo de la médiathèque.

Pour clôturer cette année autour du masque, la communauté de communes du Pays du Neubourg, la médiathèque et la ville du Neubourg se sont unies pour organiser une belle journée festive, dimanche 2 juin 2019, derrière l'office de tourisme du Pays du Neubourg : « Des masques et vous ! »



Emy a confectionné une belle couronne de fleurs



Le soleil était au rendez-vous pour accueillir les visiteurs toute la journée.

Petits et grands ont pu s'essayer à la peinture sur le stand de la ville du Neubourg, participer à une grande oeuvre collective de masque africain, encadrée par La Grande Échelle, faire des tests à l'aveugle avec la médiathèque ou des couronnes de fleurs avec l'Atelier de Camille.

Les membres de l'Université populaire ont proposé des chants, des jeux de scène et des lectures.

Enfin, la troupe de l'Almendra et compagnie a séduit le public qui riait aux éclats devant des saynètes de commedia dell'arte et une représentation théâtrale des « Deux billets » de Florian.

Office de tourisme - Place du Maréchal Leclerc - 27 110 Le Neubourg - 02 32 35 40 57

tourisme@paysduneubourg.fr - www.tourisme.paysduneubourg.fr

Horaires d'ouverture septembre-juin : mercredi et samedi : 10h-12h30 et 14h-17h / jeudi et vendredi : 14h-17h

Horaires d'ouverture juillet et août : du mardi au vendredi : 10h-12h30 / 14h-17h / samedi et dimanche : 10h-17h

